

3. Les bovins suivants sont exemptés du certificat sanitaire exigé en (1.b):
  - a) Les bovins rassemblés sur un marché approuvé dans un autre État et expédiés vers un marché approuvé au Tennessee, accompagnés d'un certificat de réaction négative à une épreuve antibrucellique.
4. Les bovins suivants sont exemptés de l'épreuve requise en (1.c):
  - a) Les veaux de moins de six mois.
  - b) Les bouvillons et les génisses châtrées.
  - c) Les animaux officiellement vaccinés de moins de 24 mois pour les races de boucherie ou de moins de 20 mois pour les races laitières.
  - d) Les bovins provenant d'un troupeau certifié exempt de brucellose.
5. Les bovins suivants sont exemptés des deux exigences mentionnées ci-dessus (1.b et 1.c):
  - a) Les bovins expédiés d'une ferme d'origine vers un marché approuvé au Tennessee pour y être vendus; et
  - b) Les bovins expédiés directement dans un abattoir approuvé, accompagnés d'une lettre de voiture ou d'une déclaration du propriétaire ou de l'expéditeur.

#### Tuberculose

1. Les bovins provenant de régions ou de troupeaux accrédités exempts de tuberculose ou de troupeaux dans des régions modifiées accréditées qui n'ont pas été mis en quarantaine pour la tuberculose depuis au moins un an peuvent pénétrer au Tennessee sans avoir à subir d'épreuves.
2. Les bovins qui ne répondent pas aux exigences du paragraphe 1. précédent peuvent entrer au Tennessee à condition d'avoir réagi négativement à une épreuve officielle contre la tuberculose dans les 30 jours de leur transport et de ne pas provenir d'un troupeau qui est en quarantaine.

#### Gale

1. Les bovins réputés atteints ou mis en présence de gale psoroptique ou provenant d'une région mise en quarantaine par les autorités fédérales ou de l'État à cause de la gale psoroptique ne peuvent pénétrer au Tennessee que dans les conditions suivantes:
  - a) Ces bovins doivent satisfaire à toutes les exigences du ministère de l'Agriculture des États-Unis.
  - b) Les bovins expédiés vers un abattoir inspecté par l'État ou les autorités fédérales doivent être transportés dans un véhicule sous scellés, directement du lieu d'origine à l'abattoir.
  - c) Tous ces bovins, sauf ceux qui sont expédiés directement à l'abattoir, doivent être traités contre la gale selon une méthode et avec un matériel approuvés présentement par le Service APHIS du ministère de l'Agriculture des États-Unis dans les 10 jours de leur transport.

#### TEXAS

#### EXIGENCES SANITAIRES RÉGISSANT L'ENTRÉE DU BÉTAIL ET DE LA VOLAILLE

#### GÉNÉRALITES